

Le Parisien (19/11/09)

Les terrasses des Halles font du bruit

Catherine Balle | 19.11.2009, 07h00

S'il y avait eu des tables, elles auraient volé. Mais on n'était pas en terrasse... On se contentait d'en parler. Mardi soir, [la réunion](#) publique organisée à la mairie du 1^{er} a tourné à la foire d'empoigne autour des terrasses (parfois illégales) du quartier des Halles, jugées trop encombrantes, trop bruyantes et trop odorantes par les habitants.

Pendant plus de deux heures et demie, les représentations d'associations ont invectivé Jean-François Legaret, le maire ([UMP](#)) de l'arrondissement, et Lyne Cohen-Solal, l'adjointe ([PS](#)) de Bertrand Delanoë en charge du commerce. « Que comptez-vous faire contre le mal-vivre des riverains ? » « Pourquoi la police ne fait-elle pas son travail ? » « Comment acceptez-vous le gaspillage énergétique lié au chauffage des terrasses ? » Les questions ont fusé. Et les esprits se sont rapidement échauffés.

Une amende de 35 € comme seule punition

Lorsque Lyne Cohen-Solal assure que « la grande majorité des commerçants respecte le règlement », ses propos sont arrosés par une pluie de cris : « Non, madame ! » « Faux ! » Agacée, Lyne Cohen-Solal explique aux associations qu'il n'existe pas de « mesure dissuasive » pour empêcher les terrasses illégales de manger les trottoirs. « On envoie des PV au procureur de la République, mais on n'a aucun retour », soupire-t-elle. Soulignant que seule une amende de 35 € existe pour punir les restaurateurs trop gourmands en pavés. Mais toutes ses réponses provoquent un tollé... En arrivant à la réunion, Lyne Cohen-Solal avait prévenu ses collaborateurs qu'elle devait « impérativement » être partie à 19 heures. Elle avait oublié que les terrasses ont le pouvoir de rallonger le temps : la réunion ne s'est achevée qu'à 20h40 !